

Numéro	DL230905-PC	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Commande publique – Autres types de contrats	
Objet	Recensement 2024 : partenariat avec la poste	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 21 septembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGEHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGEHAL
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	15 septembre 2023
Date de publication délibération :	29 septembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230921-DL230905-PC-DE Date de réception préfecture : 29/09/2023

Numéro	DL230905-PC	1/1
Matière	1.4.Commande publique - Autres types de contrats	

VII. RECENSEMENT 2024 : PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Vu le titre V "des opérations de recensement" (articles 156 à 158) de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019 modifiant le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant que la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et son article 127 prévoit dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale désignés par décret que les agents recenseurs puissent être des « agents d'un prestataire auquel la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal décide de confier la réalisation des enquêtes »,

Considérant que La Poste a signé une convention avec l'INSEE pour le recensement 2024 afin de participer à cette opération en tant que prestataire,

La Ville d'Ilkirch souhaite se porter volontaire pour participer à l'expérimentation pour le recensement de sa population. La Ville a ainsi la possibilité de recourir en totalité ou partiellement à des agents de la Poste pour effectuer le recensement qui se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024.

Le recensement est effectué chaque année pour le compte et sous le contrôle de l'INSEE habituellement par six agents recenseurs qui sont recrutés et rémunérés par la Commune. Afin de faciliter les opérations de recensement, le partenariat avec la Poste consisterait à recourir à une externalisation « partielle » de 50% des effectifs, à savoir trois agents postaux qui effectueraient l'opération de recensement en partenariat avec trois agents municipaux. L'organisation et la supervision de la collecte se fait sous la responsabilité du coordonnateur communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestation de services avec la Poste joint en annexe,**
- **d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20230921-DL230905-PC-DE
Date de réception en préfecture: 23/09/2023

Alexandre VINCENT BEAUME